



## REGLEMENT EKIDEN ET RELAIS MARATHON ET 15KM DE VILLENAVE D'ORNON 2020

**Tout d'abord, se référer au protocole COVID19 de l'organisation et aux consignes covid 19 préfectorales en vigueur le jour de l'épreuve**

### **Art 1 : Organisation**

L'Ekiden, le relais marathon et le relais 15k de Villenave d'Ornon se dérouleront le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020. Cette course est organisée par le club athlétique villenavais sur le stade Trigan chemin de couhins à Villenave d'Ornon. Cette épreuve sera organisée selon les dispositions prévues par la réglementation des courses hors stade.

L'ekiden sera support des championnats régionaux LANA et de Gironde d'ekiden 2020. Le parcours est mesuré officiellement par des officiels hors stade FFA.

### **Art 2 : 4 épreuves Se référer au protocole covid19 de l'épreuve, départ par vagues de 10**

#### **L'ekiden :**

L'ekiden est une course par équipe et en relais sur la distance du marathon. L'épreuve se déroule sur un circuit de 5km.

Chaque équipe est constituée de 6 relayeurs parcourant les distances suivantes :

1<sup>er</sup> relayeur : 5km      2<sup>ème</sup> relayeur : 10km      3<sup>ème</sup> relayeur : 5km  
4<sup>ème</sup> relayeur : 10km      5<sup>ème</sup> relayeur : 5km      6<sup>ème</sup> relayeur : 7,195km

**Départ de l'ekiden :** Il sera donné à 9h, rassemblement et briefing à 8h45. Départ et arrivée stade trigan à Villenave. Le dernier relayeur doit impérativement prendre son relais avant 12h15.

Equipes de 6 hommes ou 6 femmes ou mixte (3 femmes et 3 homme) ou vétérans (homme) ou étudiants (1998 à 2004). Les autres configurations ne donneront pas lieu à podium.

#### **Le relais marathon :**

Le relais marathon est une course par équipe et en relais sur la distance du marathon. L'épreuve se déroule sur un circuit de 5km.

Chaque équipe est constituée de 4 relayeurs parcourant les distances suivantes :

1<sup>er</sup> relayeur : 15km      2<sup>ème</sup> relayeur : 10km      3<sup>ème</sup> relayeur : 10km      4<sup>ème</sup> relayeur : 7,195km

**Départ du relais marathon :** Il sera donné à 9h, rassemblement et briefing à 8h45. Départ et arrivée stade trigan à Villenave. Le dernier relayeur doit impérativement prendre son relais avant 12h15.

Equipes de 4 hommes ou 4 femmes ou mixte (mini 1 femme) ou étudiants (1998 à 2004).

#### **Le relais 15km :**

Le relais 15km est une course par équipe et en relais sur la distance de 15km. L'épreuve se déroule sur un circuit de 5km. Chaque équipe est constituée de 3 relayeurs parcourant les distances suivantes :

1<sup>er</sup> relayeur : 5km      2<sup>ème</sup> relayeur : 5km      3<sup>ème</sup> relayeur : 5km

**Départ du relais 15km :** Il sera donné 10h30, rassemblement et briefing à 10h15. Départ et arrivée stade trigan. Equipes de 3 hommes ou 3 femmes ou mixte (mini 1 femme) ou étudiants (1998 à 2006). Les autres configurations ne donneront pas lieu à podium.

#### **Le relais 15km en duo :**

Le relais 15km en duo est une course par équipe et en relais sur la distance de 15km. L'épreuve se déroule sur un circuit de 5km. Chaque équipe est constituée de 2 relayeurs parcourant les distances suivantes :

1<sup>er</sup> relayeur : 5km      2<sup>ème</sup> relayeur : 10km

**Départ du relais 15km :** Il sera donné 10h30, rassemblement et briefing à 10h15. Départ et arrivée stade trigan. Equipes de 2 hommes ou 2 femmes ou mixte ou étudiant (1998 à 2006). Les autres configurations ne donneront pas lieu à podium.

**La prise de relais** sera "obligatoire" dans la zone prévue à cet effet sous peine d'exclusion, 20 mètres de part et d'autre de la ligne départ/arrivée.

**Un jury** veillera au bon déroulement de l'épreuve. La mise hors course d'une équipe pourra être prononcée en cas de non respect du règlement, en cas de comportement non sportif ou dangereux pour les autres coureurs. L'avis du comité d'organisation sera souverain.

Une ambiance musicale et une animation de la course seront assurées durant l'épreuve.

### **Art 3 : Responsabilité, licences, catégories et certificat médical**

Les inscriptions sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés né(es) en 2005 et avant. Les licenciés FFA, UFOLEP, FSCF, FSGT, doivent joindre une photocopie de leur licence sportive pour la saison 2020/2021 (avec mention de non contre indication de la pratique de l'athlétisme en compétition pour les licenciés UFOLEP, FSCF, FSGT. Les non licenciés ou autre fédérations doivent joindre un certificat médical (ou sa copie conforme) de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Les catégories : cadets : 2004/2005, juniors : 2002/2003, espoirs : 1999 à 2001, séniors : 1987/1998, masters 1986 et avant. Selon le règlement FFA, la catégorie minimale : 2006/2007 ne peut pas participer à l'ekiden, mais pourra participer au relais 15km de 3 relayeurs et sur le relais duo sur le 5km.

#### **Art 4 – Le chronométrage :**

Il se fera avec un système de puce électronique. Les résultats, au format GM CAP/Ipico seront édités régulièrement. Un écran LCD 120cm sera utilisé pour un affichage en temps réel du classement de l'ekiden.

**Toute puce ou dossard non récupéré à l'issue de l'épreuve sera facturé 15 € et entraînera la disqualification immédiate de l'épreuve.**

#### **Art 5 - Inscriptions et retrait des dossards: Se référer au protocole covid 19 de l'épreuve**

Les inscriptions se font en ligne sur notre site jusqu'au 29 octobre ou par courrier à l'aide du bulletin d'engagement officiel mis en ligne sur le site jusqu'au 26 octobre : <http://www.ekiden-villenave.fr>

Pour l'ekiden (6 relayeurs), pour les inscriptions reçues avant le 20 octobre, les droits d'inscription par équipe sont fixés à 75 euros, 85 euros après.

Pour le relais marathon (4 relayeurs), pour les inscriptions reçues avant le 20 octobre, les droits d'inscription par équipe sont fixés à 56 euros, 66 euros après.

Pour le relais 15km (3 relayeurs), pour les inscriptions reçues avant le 20 octobre, les droits d'inscription par équipe sont fixés à 36 euros, 46 euros après.

Pour le relais 15km en duo, pour les inscriptions reçues avant le 20 octobre, les droits d'inscription par équipe sont fixés à 25 euros, 35 euros après.

**Seules les 70 premières équipes sur l'ekiden, les 15 premières sur le relais marathon, les 10 premières sur le relais 15km à 3 et les 10 premières sur le relais 15km en duo seront acceptées.**

Le bulletin d'inscription papier sera accompagné du paiement des droits par chèque bancaire (à l'ordre du CA VILLENAVAIS) et de la copie de licence pour la saison 2020/2021 ou à défaut un certificat médical valide (cf. Art 3) adressés à :

CA VILLENAVAIS Ekiden de Villenave d'Ornon complexe sportif de l'espace d'Ornon route de Léognan 33140 Villenave d'Ornon

Les chèques seront encaissés 7 jours avant l'épreuve. Il n'y aura pas de remboursement après cette date en cas de désistement, voir article 15.

La date limite de réception des bulletins d'inscription est fixée au **26 octobre 2020** sous réserve de la limite fixée. Toute inscription supplémentaire sera mise sur une liste d'attente. Les principaux intéressés seront alors prévenus soit par email, soit par courrier postal, ou bien encore par téléphone dans les plus brefs délais dans le cas où leur participation serait retenue.

Les dossards pourront être retirés à partir du lundi 26 octobre de 14h00 à 19h30, le samedi 31 octobre de 9 à 20 heures et le dimanche 1<sup>er</sup> novembre à partir de 7 heures. Les dossards doivent être visibles dans leur intégralité : le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement. Pas d'inscription sur place.

#### **Art 6 – Couverture médicale:**

Une assistance médicale sera assurée par un médecin et les secouristes de la protection civile de la Gironde.

#### **Art 7 – Vestiaires et sanitaires : Se référer au protocole covid 19 de l'épreuve**

Pas de douches ni vestiaires cette année

#### **Art 8 - Récompenses : Se référer au protocole covid 19 de l'épreuve**

Chaque concurrent se verra remettre un lot souvenir avec le pack inscription.

La cérémonie des récompenses aura lieu à dès que possible après l'arrivée des 1ers podiums.

Seront récompensés :

Pour l'ekiden, les 3 premières équipes hommes, les 3 premières femmes, les 3 premières mixte (mini 3 femmes), les 3 premiers vétérans.

Pour le relais marathon à 4, les 3 premières équipes hommes, les premières femmes et les 3 premières mixte.

Pour le relais 15km, la première équipes homme, la première femme, la première mixte et en fonction des équipes inscrites.

Pour le relais 15km en duo, la première équipe homme, la première femme, la première mixte et en fonction des équipes inscrites.

#### **Art 9 - Assurance :**

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

#### **Art 10 – Droits d'images:**

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéos réalisés pendant l'ekiden de Villenave d'Ornon dans le but de promouvoir "L'ekiden de Villenave d'Ornon". En vous inscrivant à cette épreuve vous abandonnez votre droit à l'image et vous autorisez à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image au profit de l'organisation (voir de ses partenaires) pour une durée limitée à cinq ans.

**Art 11 – Loi informatique et libertés :**

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite ‘‘informatique et libertés’’, si des participants souhaitent s’opposer à la publication de leur résultats, ils doivent expressément en informer l’organisateur et le cas échéant la FFA à l’adresse électronique suivante : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr).

**Art 12 – Autorisation parentale :**

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire (signature du représentant légal avec nom et prénom sur le bulletin d’inscription).

**Art 13 – Litiges :**

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels.

**Art 14 :**

Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les dispositions. Si obligation de dernière minute, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

**Art 15 : Annulation inscription ou épreuve :**

Dans le cadre d’une annulation d’une équipe, pas d’annulation et de remboursement possible dans la semaine précédent l’épreuve, et avant, remboursement possible avec déduction de 5 euros.

Dans le cadre d’une annulation de l’organisateur, il vous sera proposé de reporter votre inscription sur 2021 ou un remboursement avec déduction de 5 euros.